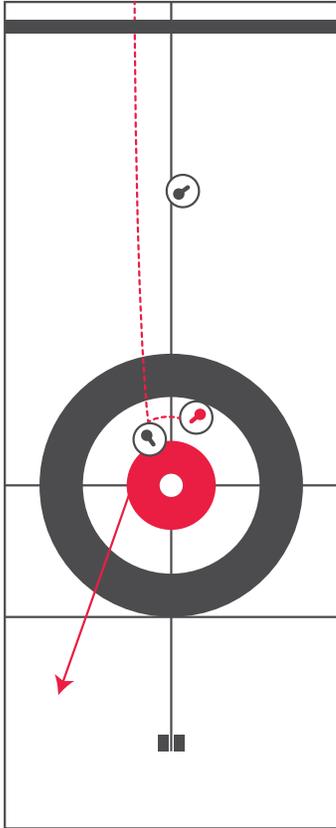




# CHANGEMENT AUX RÈGLEMENTS DE CURLING CANADA SANS RICOCHET

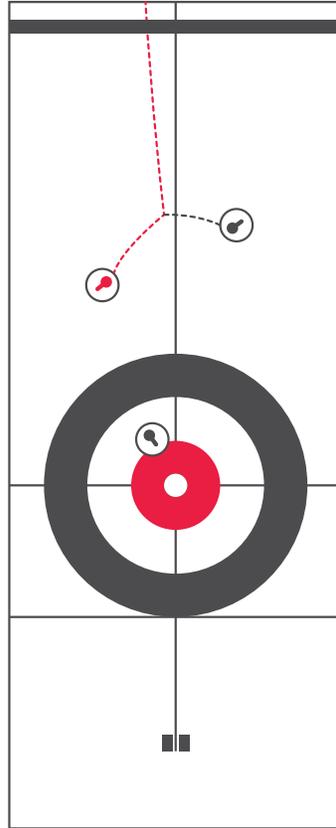
## COUP DEMANDÉ

**ROUGE** : FRAPPER-ROULER



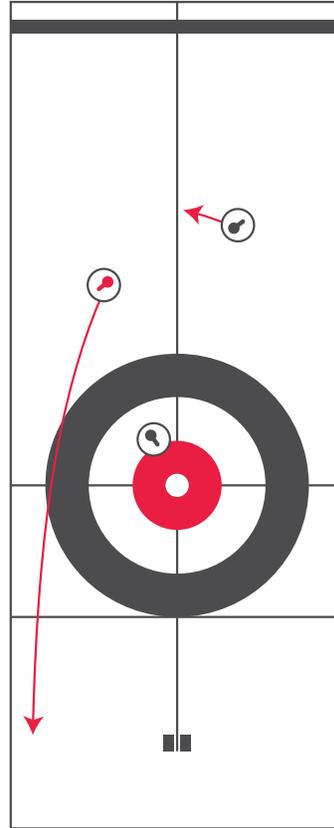
## RÉSULTATS

LA **ROUGE** RICOCHÉ  
SUR LA GARDE



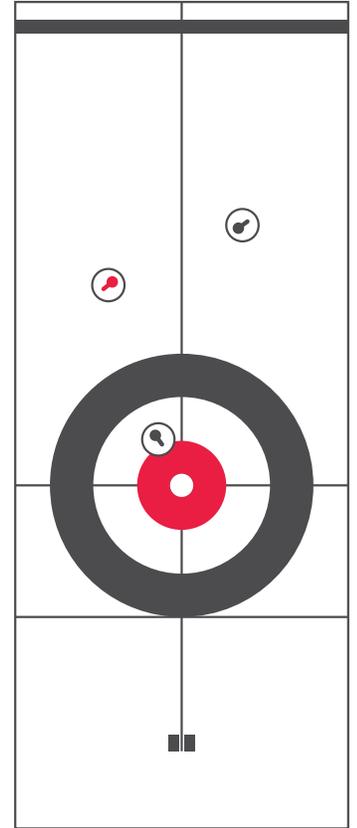
## OPTION 1

(I) RETIRER ET REPLACER



## OPTION 2

(II) LAISSER EN PLACE



### Curling Canada a adopté la règle de la zone sans ricochet de World Curling dans ses règlements généraux du curling

Si, avant que la sixième pierre d'une manche ne soit lancée, une pierre lancée provoque, directement ou indirectement, le déplacement d'une pierre adverse dans la zone de garde protégée (ZGP) et touchant la ligne médiane vers une position où elle ne touche plus la ligne médiane ou une position en dehors de la ZGP, l'équipe non fautive a la possibilité de :

**OPTION 1** (i) retirer du jeu la pierre lancée et replacer toutes les pierres qui ont été déplacées à la position qu'elles occupaient avant que l'infraction ne se produise; ou

**OPTION 2** (ii) laisser toutes les pierres là où elles se sont arrêtées.

Si la pierre est déplacée de la ligne médiane vers une position hors jeu, la règle de la ZGP s'applique. Cette règle ne s'applique pas aux compétitions de curling en fauteuil roulant ou de double mixte.

